

Définitions

Touriste : visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

Nuitées (ou fréquentation) : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement d'hébergement.

Arrivées (ou séjours) : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même établissement d'hébergement.

Durée moyenne de séjour : nombre de nuitées divisé par le nombre d'arrivées (en jours).

Emplacements nus : dans les campings, emplacements dépourvus de toutes formes d'hébergements. Les emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars sont considérés comme des emplacements nus.

Emplacements équipés ou locatifs : dans les campings, emplacements dotés d'un hébergement (bungalow, bungatoile, mobil-home, habitation légère de loisir...).

Taux d'occupation des campings (hôtels) : nombre d'emplacements (de chambres) occupés rapporté au nombre d'emplacements (chambres) offerts effectivement disponibles (fermetures saisonnières, hebdomadaires, etc.) par les établissements (en %).

AHCT : Autres Hébergements collectifs de tourisme tels que résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Unité d'hébergement : dans l'enquête AHCT correspond à une chambre, un appartement, un dortoir...

Offre marchande : Offre en hébergement des hôtels, campings, autres hébergements collectifs de tourisme et gîtes. Dans ce dossier, l'offre marchande concerne celle des établissements ouverts pendant la période considérée.

Offre non marchande : Offre d'hébergement estimée dans les résidences secondaires.

Résidence secondaire : Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Places-lits ou lits touristiques : il s'agit de la capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- nombre de lits en hôtels ou en chambres chez l'habitant : nombre de chambres $\times 2$;
- nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus $\times 3$; nombre d'emplacements équipés $\times 4$;
- nombre de lits en meublés : nombre d'unités d'hébergements $\times 4$;
- nombre de lits en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires $\times 5$.

Classification Atout France : la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a réformé le classement des hébergements marchands. De 1* à 5*, les hébergements classés bénéficient désormais d'étoiles adaptées aux standards internationaux. Ce classement facilite la distribution des hébergements auprès des différents partenaires commerciaux ou promotionnels.

Le classement est volontaire et valable cinq ans, l'ancienne classification étant caduque depuis le 23 juillet 2012. Les statistiques présentées cumulent donc des résultats sur les établissements appartenant à l'ancien et au nouveau classement.

Méthodologie

Les enquêtes de fréquentation touristique sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et Autre Hébergements Collectifs de tourisme. Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). L'objectif de ces enquêtes est de disposer d'une information statistique sur la fréquentation de ces types d'hébergements touristique : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées selon le pays de résidence du touriste, durées moyennes de séjour...

Depuis juillet 2011, **un partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence du tourisme de la Corse (ATC)** permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales.

- L'enquête dans l'hôtellerie est réalisée mensuellement toute l'année, auprès d'un échantillon représentatif des hôtels de tourisme classés (de 1 à 5 étoiles) et non classés.
- L'enquête auprès des campings est réalisée mensuellement de mai à septembre, auprès d'un échantillon représentatif de campings classés (de 1 à 4 étoiles) et non classés.
- L'enquête auprès des Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) est réalisée mensuellement toute l'année, auprès d'un échantillon représentatif parmi les auberges de jeunesse, les centres internationaux de séjour, les centres sportifs, les résidences de tourisme et résidences hôtelières, les maisons familiales de vacances et les villages de vacances.

Coordination	Direction régionale de l'Insee Corse
Partenariat	Agence du tourisme de la Corse (ATC)
Directeur de la publication	Alain Tempier
Rédactrice en chef	Angela Tirroloni
Rédactrices	Aude Lépidi Barbara Luquet Valérie Torre
Maquette, mise en ligne	Valérie Ferre Claudine Lavergne Rolande Valery
Contact presse	04 95 23 54 63 Courriel : Communication-corse@insee.fr
	Copyright Retrouvez-nous sur www.insee.fr

Insee Dossier

Corse

Bilan annuel du tourisme - 2014

En 2014 le bilan de l'activité du tourisme en Corse est mitigé dans un contexte économique général morose. Le trafic global de passagers est stable, avec 7,4 millions de voyageurs, et la fréquentation touristique diminue dans les hôtels et les campings. Ce résultat est dû à l'érosion de la clientèle française et traduit probablement l'orientation des touristes vers d'autres formes d'hébergement. En matière de transport, les évolutions sont marquées : l'essor du transport aérien s'appuie sur la montée en puissance des compagnies Low cost, le maritime, pour sa part, est en perte de vitesse régulière depuis 2010. Parallèlement, l'offre marchande s'oriente de plus en plus vers la qualité, s'adaptant ainsi aux attentes de la clientèle. A ce titre, les campings haut de gamme ont mieux résisté que les autres à la baisse de la fréquentation. Du fait d'une progression du parc, les hôtels 4 étoiles et plus ont également bénéficié de cette évolution favorable du nombre de nuitées. Enfin, l'offre marchande est la plus développée au mois d'août, avec plus de la moitié de la capacité d'accueil concentrée dans les campings.

Dossier n° 1
Juin 2015

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : en cours
© Insee 2015

